



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Crise dans le milieu de la construction

Le chef du Département de l'économie appelle les partenaires sociaux au dialogue

Le Département de l'économie communique :

La récente dénonciation par la Société suisse des entrepreneurs de la convention collective de travail (CCT) du secteur de la construction a sérieusement ébranlé le partenariat social qui prévalait depuis longtemps dans la branche. Le vide conventionnel ainsi provoqué met en péril les conditions de travail des employés, mais aussi la pérennité des entreprises du secteur, puisque ces dernières seront dorénavant soumises à une concurrence internationale exacerbée. La réaction des mouvements syndicaux à travers la grève du lundi 15 octobre 2007 est d'ailleurs révélatrice de l'inquiétude des salariés et de la gravité de la situation.

Pour un canton frontalier comme Neuchâtel, les CCT sont un instrument essentiel pour assurer l'équilibre de la société en général et du marché de l'emploi en particulier. Si cet équilibre est fragile, il est surtout précieux, car toutes les parties ont besoin de règles équitables. C'est pour cette raison que le partenariat social s'est développé très tôt dans le canton de Neuchâtel, qui peut aujourd'hui s'appuyer sur une longue tradition de dialogue dans le domaine de la construction. Cette collaboration très positive s'est notamment traduite par la récente signature d'une convention inédite entre les partenaires sociaux et l'Etat. En effet, les associations patronales et syndicales ont confié un mandat au Service de l'emploi pour contrôler, dès le 1^{er} septembre de cette année, le respect des conditions conventionnelles dans les entreprises du secteur. Cette décision commune des partenaires sociaux neuchâtelois démontre toute l'importance qu'ils accordent aux CCT !

Soucieux de promouvoir ce partenariat, le Département de l'économie (DEC) a été rassuré par les engagements de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE), qui a affirmé que les conditions prévues par l'ex-CCT seraient maintenues malgré le vide conventionnel. Toutefois, le DEC reste très inquiet de la situation au plan national et il est essentiel qu'un accord soit trouvé rapidement. C'est dans cette perspective que le DEC appelle les partenaires sociaux suisses à s'inspirer de l'exemple donné par les partenaires sociaux neuchâtelois et à privilégier la voie du dialogue plutôt que de la confrontation.

Pour de plus amples renseignements :

**Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 48 01, ce jour jusqu'à 17h30.**

Neuchâtel, le 17 octobre 2007